

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-329 DU 30 JUIN 1999

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN
Ministre des Travaux Publics et des Transports de
l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin,
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ,
- VU Le Décret N° 99 - 309 du 22 Juin 1999 portant composition
du Gouvernement ,

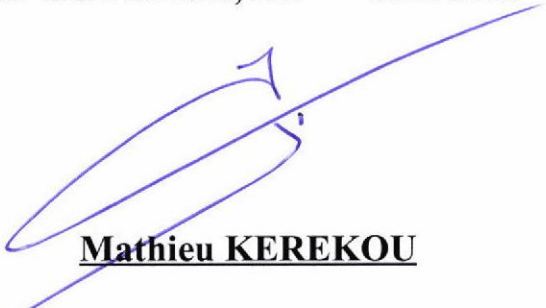
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 28 Juin 1999 Monsieur **Joseph Sourou ATTIN**
Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Garde des
Sceaux , Ministre de la Justice , de la Législation et des Droits de l'Homme
pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 30 Juin 1999

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT


Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MTPT4 AUTRES MINISTRES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1